

## Déclaration de Consignation

www.consignations.caissedesdepots.fr

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) \_\_\_\_\_

Catégorie 2 0 0

Nom : \_\_\_\_\_

(1) \_\_\_\_\_  
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) \_\_\_\_\_ €  
(en chiffres)

Date : \_\_\_\_\_

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

\_\_\_\_\_  
CODE POSTAL

\_\_\_\_\_  
VILLE OU PAYS

Qualité de la  
partie versante

A consigné en qualité de \_\_\_\_\_  
Les deniers de \_\_\_\_\_

Rayer le cas échéant  
la mention inutile

La somme de (en toutes lettres) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation :

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...)

Oui  Non

joindre les pièces justificatives

Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...)

Oui  Non

Liste des bénéficiaires

Oui  Non

Joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

**Modalités de déconsignation** - Si créancier unique : état hypothécaire + jugement d'homologation + acte de vente + certificat du greffe du JEX (absence de créanciers inscrits postérieurement à la publication du commandement) + état des inscriptions au registre des sûretés mobilières concernant les gages sans dépossession et les warrants agricoles (procédures engagées après le 01/01/2022, date du commandement de payer)  
- Si plusieurs créanciers : homologation du projet de distribution ou PV d'accord revêtu de la formule exécutoire ou copie exécutoire de la décision du JEX arrêtant l'état de répartition.

Seule la validation par la Caisse Des Dépôts de la déclaration de consignation associée au virement vaudra acceptation. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet des sommes reçues.

Signature du déposant

**Récépissé**

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé

Cachet :

Signature du représentant  
de la Caisse des Dépôts :

Date :

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.  
(2) A remplir par le déposant.



**DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES  
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS**

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une autre personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.



DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES  
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

## Mention d'information en matière de données à caractère personnel

### Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

---

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de gestion des consignations et des dépôts spécialisés par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Consultez notre notice d'information dédiée « *Notice d'information sur la protection des données personnelles Consignation, Dépôts spécialisés et fonds en déshérence* », avant tout envoi de formulaire, afin de découvrir comment nous traitons vos données personnelles.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt, elles pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données erronées vous concernant et, dans les cas prévus par la réglementation, d'opposition, de suppression de certaines de vos données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également de définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Etablissement de Bordeaux – 6 Place des Citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par mail à l'adresse [mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr](mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr) et d'y joindre, le cas échéant, toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande.

Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à [dpo@caissedesdepots.fr](mailto:dpo@caissedesdepots.fr). En cas de difficulté non résolue, vous pouvez saisir la CNIL.

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES  
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

## PIÈCES À FOURNIR

### POUR LA CONSIGNATION

#### SAISIE IMMOBILIÈRE

- La déclaration de consignation dûment complétée et signée. Elle doit indiquer :
  - les noms et prénoms de l'acquéreur ou de l'adjudicataire ainsi que du propriétaire du bien vendu
  - la désignation et la situation de l'immeuble
  - la date de vente, ainsi que les inscriptions et autres charges dont il convient de tenir compte pour le paiement du prix
- Le jugement d'orientation

### POUR LA DÉCONSIGNATION

#### SAISIE IMMOBILIÈRE

- Une demande de déconsignation sur papier libre
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Créancier Unique	Plusieurs créanciers
Etat hypothécaire certifié à la date de la publication du commandant de payer valant saisie	Projet de distribution homologué
Copie exécutoire du jugement d'orientation	ou procès-verbal d'accord revêtu de la formule exécutoire
Copie certifiée conforme du jugement constatant la fin de l'instance + copie du contrat de vente amiable	ou copie revêtue de la formule exécutoire de la décision arrêtant l'état de répartition
Original du certificat délivré par le greffe du juge de l'exécution attestant qu'aucun créancier inscrit après la date de publication du commandement n'est intervenu dans la procédure	Original du relevé d'identité Bancaire (RIB) de chaque bénéficiaire
Original du relevé d'identité Bancaire (RIB) du bénéficiaire	



DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES  
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

## TRANSMISSION DU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC / IBAN)

Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Pour recevoir nos coordonnées bancaires :  
(cochez la case de votre choix)

par mail : \_\_\_\_\_ @  
\_\_\_\_\_

**ou**

par courrier :

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_